

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### SAS NRJ REMY

**Projet d'exploitation d'une unité de méthanisation (47,4 t/j),  
de la combustion de biogaz (puissance thermique de 1,243 MW),  
d'un stockage de 2,707 tonnes de gaz inflammables, d'une fosse de  
stockage déportée de 2 500 m<sup>3</sup> et d'un élevage de 100 bovins  
à l'engraissement sur le territoire de la commune  
de Sapogne-et-Feuchères**

Par arrêté préfectoral n° DDETSPP/2022-256 du 7 novembre 2022 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande présentée par la SAS NRJ REMY en vue de l'enregistrement, au titre des rubriques n° 2781-1-b, 2910-A-2, 4310-2, 2171 et 2101-1-C de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, du projet d'exploitation d'une unité de méthanisation (47,4 t/j), de la combustion de biogaz (puissance thermique de 1,243 MW), d'un stockage de 2,707 tonnes de gaz inflammables, d'une fosse de stockage déportée de 2 500 m<sup>3</sup> et d'un élevage de 100 bovins à l'engraissement sur le territoire de la commune de Sapogne-et-Feuchères.

La consultation du public se déroulera du 30 novembre au 28 décembre 2022 inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une "enquête publique allégée" se déroulant sans commissaire-enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, celle-ci pouvant être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Sapogne-et-Feuchères aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 16h30 à 17h30, le mercredi de 16h à 18h30 et le vendredi de 16h à 18h.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : [www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr) / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation ouvert en mairie de Sapogne-et-Feuchères.

Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations :

- sur papier libre adressé à la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes, Service Santé et Protection Animales, Abattoirs et Environnement, 18 Avenue François Mitterrand, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex, qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à [ddetspp-spaae@ardennes.gouv.fr](mailto:ddetspp-spaae@ardennes.gouv.fr)

Les observations qui seront présentées devront être datées et signées par leurs auteurs. Celles émises après la fin du délai de consultation ne sont plus recevables. Les observations émises lors de cette consultation seront communicables, en copie, aux frais de la personne qui les demande.

Pour le directeur départemental,  
et par délégation,  
Le directeur adjoint,

Signé : Sylvain Posière.